

Ballon eau chaude sanitaire

FEW 200 ME



Notice d'emploi

Sommaire

1	Sécurité.....	3
1.1	Utilisation conforme	3
1.2	Consignes de sécurité générales.....	3
2	Remarques relatives à la documentation	6
2.1	Respect des documents complémentaires applicables	6
2.2	Conservation des documents	6
2.3	Validité de la notice.....	6
3	Description du produit	6
3.1	Structure	6
3.2	Fonctionnement	7
3.3	Mentions figurant sur la plaque signalétique.....	7
3.4	Marquage CE.....	7
4	Entretien et maintenance	7
4.1	Maintenance	7
4.2	Entretien du produit	8
5	Mise hors service.....	8
6	Recyclage et mise au rebut	8
7	Garantie et service après- vente	9
7.1	Garantie	9
7.2	Service après-vente.....	9

1 Sécurité

1.1 Utilisation conforme

Une utilisation incorrecte ou non conforme peut présenter un danger pour la vie et la santé de l'utilisateur ou d'un tiers, mais aussi endommager l'appareil et d'autres biens matériels.

Le ballon d'eau chaude sanitaire a été spécialement conçu pour fournir aux ménages de l'eau potable chaude à raison d'une température de 85 °C maximum. Cet appareil est destiné à s'intégrer dans une installation de chauffage central.

L'utilisation conforme du produit suppose :

- le respect des notices d'utilisation fournies avec le produit ainsi que les autres composants de l'installation
- le respect de toutes les conditions d'inspection et de maintenance qui figurent dans les notices.

Ce produit peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans ainsi que des personnes qui ne sont pas en pleine possession de leurs capacités physiques, sensorielles ou mentales, ou encore qui manquent d'expérience ou de connaissances, à condition qu'elles aient été formées pour utili-

ser le produit en toute sécurité, qu'elles comprennent les risques encourus ou qu'elles soient correctement encadrées. Les enfants ne doivent pas jouer avec ce produit. Le nettoyage et l'entretien courant du produit ne doivent surtout pas être effectués par des enfants sans surveillance.

Toute utilisation autre que celle décrite dans la présente notice ou au-delà du cadre stipulé dans la notice sera considérée comme non conforme. Toute utilisation directement commerciale et industrielle sera également considérée comme non conforme.

Attention !

Toute utilisation abusive est interdite.

1.2 Consignes de sécurité générales

1.2.1 Danger en cas d'erreur de manipulation

Toute erreur de manipulation présente un danger pour vous-même, pour des tiers et peut aussi provoquer des dommages matériels.

- Lisez soigneusement la présente notice et l'ensemble des documents complémentaires applicables, et tout par-

ticulièrement le chapitre « Sécurité » et les avertissements.

- ▶ N'exécutez que les tâches pour lesquelles la présente notice d'utilisation fournit des instructions.

1.2.2 Danger de mort en cas de modifications apportées au produit ou dans l'environnement du produit

- ▶ Ne retirez, ne shuntez et ne bloquez en aucun cas les dispositifs de sécurité.
- ▶ Ne manipulez aucun dispositif de sécurité.
- ▶ Ne détériorez pas et ne retirez jamais les composants scellés du produit.
- ▶ N'effectuez aucune modification :
 - au niveau du produit
 - conduites hydrauliques et câbles électriques
 - au niveau de la soupape de sécurité
 - au niveau des conduites d'évacuation
 - au niveau des éléments de construction ayant une incidence sur la sécurité de fonctionnement du produit

1.2.3 Risque de brûlures ou d'ébouillement au contact des éléments chauds

Les éléments du produit deviennent chauds en cours de fonctionnement.

- ▶ Attendez que le produit et les éléments aient refroidi pour les toucher.

1.2.4 Risques de blessures et de dommages matériels en cas de maintenance ou de réparation négligée ou non conforme

- ▶ Ne tentez jamais d'effectuer vous-même des travaux de maintenance ou de réparation de votre produit.
- ▶ Contactez immédiatement un installateur spécialisé afin qu'il procède au dépannage.
- ▶ Conformez-vous aux intervalles de maintenance prescrits.

1.2.5 Dommages matériels en cas de problèmes d'étanchéité

- ▶ Faites en sorte que les conduites de raccordement ne subissent pas de contraintes mécaniques.
- ▶ Ne suspendez pas de charge aux conduites (par ex. vêtements).



1.2.6 Prévention des dommages causés par le gel

Si l'appareil reste hors service dans un local non chauffé pendant une période prolongée (par ex. vacances d'hiver), l'eau qui se trouve dans l'appareil et dans les conduites risque de geler.

- ▶ Faites en sorte que le local dans lequel est installé l'appareil soit à l'abri du gel en toutes circonstances.

1.2.7 Habillage de type armoire

L'habillage de type armoire de l'appareil est soumis à des prescriptions particulières.

- ▶ Adressez-vous à une société d'installation agréée si vous souhaitez équiper votre appareil d'un habillage du type armoire. N'effectuez en aucun cas les travaux d'habillage de l'appareil vous-même.

2 Remarques relatives à la documentation

2.1 Respect des documents complémentaires applicables

- Conformez-vous impérativement à toutes les notices d'utilisation qui accompagnent les composants de l'installation.

2.2 Conservation des documents

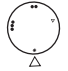
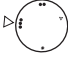


- Conservez soigneusement cette notice ainsi que tous les autres documents complémentaires applicables pour pouvoir vous y référer ultérieurement.

2.3 Validité de la notice

Cette notice s'applique exclusivement aux modèles suivants :

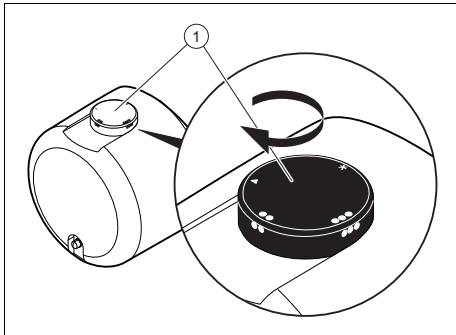
Appareil - référence d'article

FEW 200 ME	0020197909
------------	------------

Position Bouton de thermostat	Fonctionnement
	Protection antigel
	Mode de fonctionnement pour une température d'eau d'env. 85 °C – Non recommandé
	Mode de fonctionnement pour une température d'eau d'env. 65 °C – Recommandé dans le cadre de la fonction anti-légionelles
	Mode de fonctionnement pour une température d'eau d'env. 40 °C – Recommandé comme mode de fonctionnement standard en présence d'une pompe à chaleur

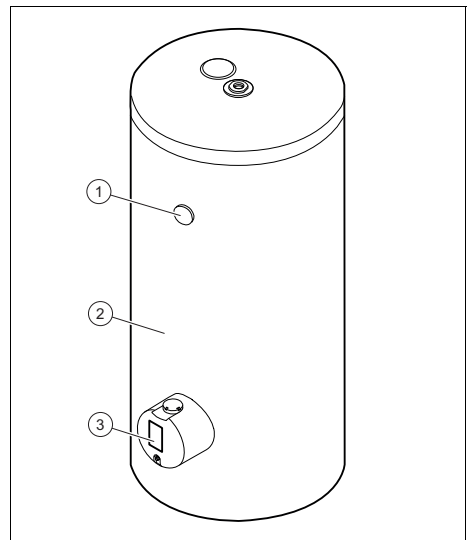
3 Description du produit

Le ballon d'eau chaude sanitaire sert à la production d'eau chaude dans les foyers. En règle générale, ces ballons sont raccordés à un système de pompe à chaleur.



- Réglez la valeur de consigne à l'aide du bouton de thermostat (1).

3.1 Structure



- | | | | |
|---|---|---|---------------------|
| 1 | Thermomètre de température d'eau chaude | 2 | Isolation thermique |
| | | 3 | Plaque signalétique |

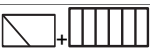

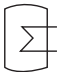
Le ballon d'eau chaude sanitaire est équipé d'une isolation thermique extérieure. La cuve du ballon d'eau chaude sanitaire est en acier émaillé. La cuve renferme un serpentín qui transmet la chaleur. La cuve comporte également deux anodes de protection en magnésium anticorrosion, situées respectivement en haut du ballon et au niveau de la résistance électrique intégrée. Une pompe de circulation en option améliore le confort d'utilisation de l'eau chaude, tout particulièrement au niveau des points de puisage éloignés.




3.2 Fonctionnement

Le ballon d'eau chaude sanitaire fait partie des ballons chauffés indirectement. En d'autres termes, il faut un générateur de chaleur (pompe à chaleur ou chaudière au gaz au sol, par exemple) pour chauffer l'eau potable du ballon. L'énergie calorifique véhiculée par l'eau de chauffage est transmise à l'eau potable à chauffer par le biais d'un échangeur de chaleur. Dès que l'on tire de l'eau chaude du ballon, il y a de l'eau froide qui entre.

3.3 Mentions figurant sur la plaque signalétique

La plaque signalétique se trouve sur la protection de l'orifice de révision.

Mentions figurant sur la plaque signalétique	Signification	
Ser.nr.	Numéro de série	
FEW xxx xx	Désignation du produit	
	Tension nominale	
P	Puissance nominale	
Imax	Intensité de démarrage	
P 	Puissance utile nominale du chauffage d'appoint	
Ballon		
	V [L]	Volume total
	Tmax [°C]	Température de fonctionnement max.

Mentions figurant sur la plaque signalétique	Signification	
 Pmax [Mpa]	Pression de service max.	
Échangeur thermique		
	V [L]	Volume total
	Tmax [°C]	Température de fonctionnement max.
	Pmax [Mpa]	Pression de service max.
	S [m ²]	Surface de l'échangeur de chaleur
 140 Kg	Poids net	

3.4 Marquage CE



Le marquage CE atteste que les produits sont conformes aux exigences élémentaires des directives applicables, conformément à la déclaration de conformité.

La déclaration de conformité est disponible chez le fabricant.

4 Entretien et maintenance

4.1 Maintenance

Seules une inspection annuelle et une maintenance bisannuelle, réalisées par un installateur spécialisé, permettent de garantir la disponibilité et la sécurité, la fiabilité et la longévité du produit. Il peut être nécessaire d'anticiper l'intervention de maintenance, en fonction des constats de l'inspection.

4.1.1 Plan de maintenance

4.1.1.1 Intervalles de maintenance selon un calendrier préétabli

Intervalle	Travaux de maintenance
Tous les ans au bout d'un délai de 2 ans	Maintenance des anodes de protection en magnésium

4.1.2 Entretien des anodes de protection en magnésium

Une intervention d'inspection/de maintenance annuelle réalisée par un installateur spécialisé est indispensable à la disponibilité, la sécurité, la fiabilité et la longévité du produit.

- ▶ Les anodes de protection en magnésium doivent être contrôlées tous les ans par un installateur spécialisé à compter d'un délai de 2 ans à partir de la mise en fonctionnement du ballon d'eau chaude sanitaire.

Si l'usure de l'anode de protection en magnésium est avérée (60 %), l'installateur spécialisé doit la remplacer. Si l'installateur spécialisé constate qu'il y a des impuretés dans la cuve au moment du remplacement de l'anode de protection en magnésium, il devra la rincer.

4.2 Entretien du produit

- ▶ Nettoyez l'habillage avec un chiffon humecté d'eau savonneuse.
- ▶ N'utilisez pas d'aérosol, de produit abrasif, de produit vaisselle, de détergent solvanté ou chloré.

5 Mise hors service

- ▶ Confiez la mise hors service définitive de l'appareil à un installateur spécialisé.

6 Recyclage et mise au rebut

Mise au rebut de l'emballage

- ▶ Confiez la mise au rebut de l'emballage à l'installateur spécialisé qui a installé le produit.

Validité: sauf France

Mise au rebut de l'appareil



■ Si le produit porte ce symbole :

- ▶ Dans ce cas, ne jetez pas le produit avec les ordures ménagères.
- ▶ Éliminez le produit auprès d'un point de collecte d'équipements électriques et électroniques usagés.

Validité: France

Mise au rebut de l'appareil



- ▶ Éliminez correctement le produit et les accessoires.
- ▶ Conformez-vous à toutes les prescriptions en vigueur.

Suppression des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel risquent d'être utilisées à mauvais escient par des tiers.

Si le produit renferme des données à caractère personnel :

- ▶ Avant de jeter le produit, assurez-vous qu'aucune donnée à caractère personnel (identifiants de connexion, par exemple) ne se trouve dessus ou à l'intérieur.

7 Garantie et service après-vente

7.1 Garantie

Validité: Belgique ET France

Pour obtenir des informations concernant la garantie constructeur, veuillez contacter l'adresse indiquée au verso.

7.2 Service après-vente

Validité: France ET Belgique

Les coordonnées de notre service après-vente sont indiquées au verso.

Fournisseur

Bulex

Golden Hopestraat 15 ■ 1620 Drogenbos

Tel. 02 555 1313 ■ Fax 02 555 1314

info@bulex.com ■ www.bulex.be

SAUNIER DUVAL EAU CHAUDE CHAUFFAGE

SAS au capital de 19 800 000 euros - RCS Créteil 312 574 346 ■ Siège
social: 8 Avenue Pablo Picasso

94120 Fontenay-sous-Bois

Téléphone 01 4974 1111 ■ Fax 01 4876 8932

www.saunierduval.fr



0020213641_03

Éditeur/fabricant

SDECCI SAS

17, rue de la Petite Baratte ■ 44300 Nantes

Téléphone +33 24068 1010 ■ Fax +33 24068 1053

© Ces notices relèvent de la législation relative aux droits d'auteur et toute reproduction ou diffusion, qu'elle soit totale ou partielle, nécessite l'autorisation écrite du fabricant.

Sous réserve de modifications techniques.